MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

COMITE SYNDICAL DU 15 MARS 2022 à CARENTAN-LES-MARAIS (Saint-Hilaire-Petitville)

Secrétaire de séance : Jean-Marie POULAIN

DÉLIBÉRATION

CS 2022/66 Domaine de compétences par thèmes - Environnement - Signature d'une nouvelle convention entre l'État et le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin pour la gestion de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) de Beauguillot, suite à son extension

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 15 mars 2022 à Caentanles-Marais (Saint-Hilaire-Petitville), sous la présidence de Françoise LEROSSIGNOL.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 8 mars 2022 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Angélique **FERREIRA**, Sylvain **LETOUZE** (pouvoirs de Valérie LAISNEY et Cédric NOUVELOT), Marianne **ROZET**

Pour les conseillers départementaux

Christèle CASTELEIN (pouvoir de Martine LEMOINE), Benoît FIDELIN, Maryse LE GOFF (pouvoir de Hervé MARIE), Françoise LEROSSIGNOL, Thierry LETOUZE, Patrick THOMINES (pouvoir de Patricia GADY-DUQUESNE)

Pour les Communautés de Communes

Jean-Pierre **GUEGAN** (Communauté d'Agglomération Saint-Lô — *pouvoir de Jean-René LECHATREUX*), Anne **HEBERT** (CC Côte Ouest Centre Manche — *pouvoir de Aurélie GIGAN*)

Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer), Jean-Claude HAIZE (Carentan-les-Marais — pouvoir de Marie-Agnès HEROUT), Yves HUET (Gonfreville), Joël LERECULEY (Graignes-Mesnil Angot), Sylvain LEREDDE (Rampan), Jocelyne LEVAVASSEUR (Fresville — pouvoir de Jean-Marc JOLY), Aurélien MARION (Appeville), Stéphanie MAUBE (Lessay), Michel MAUDUIT (Isigny-sur-Mer), Marinette MIGAULT (Rauville-la-Place — pouvoir de Françoise PHILIPPE), Christopher MOREAU (Saint-Germain-du-Pert), Yann MOUCHEL (Varenguebec), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle), TAPIN (Marchésieux), Valérie TORTEL (Gorges), Céline VAQUEZ (Le Dézert)

avec voix consultative

Valérie **BALAGUER** (Conseil départemental de la Manche), Marie **COUELLIER** (Région Normandie), Jean-Louis **HARDY** (Chambre de Métiers de la Manche), Matthieu **LEBLOND** (Finances publiques de Saint-Lô), Jean-Luc **MICHEL** (CESER Normandie)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Malika CHERRIERE, Antoine JEAN, Valérie LAISNEY, Vanessa LANCELOT, Pascal MARIE, Florence MAZIER, Cédic NOUVELOT Pour les conseillers départementaux

Patricia GADY-DUQUESNE, Martine LEMOINE, Hervé MARIE, Jean MORIN

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude **COLOMBEL** (CC de la Baie du Cotentin), Mireille **DUFOUR** (CC Isigny Omaha Intercom), Aurélie **GIGAN** (CC Coutances mer et Bocage), Catherine **KERVADEC** (CC de la Baie du Cotentin), Thierry **LAISNEY** (CC Côte Ouest Centre Manche), Jean-René **LECHATREUX** (Communauté d'Agglomération du Cotentin)

Accusé de réception en préfecture 050-255002552-20220315-DELIB_CS2022_66-DE Date de télétransmission : 07/04/2022 Date de réception préfecture : 07/04/2022



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Pour les communes

Simone EURAS (Neufmesnil), Christophe FOSSEY (Doville), Samuel HARDY (La Meauffe), Marie-Agnès HEROUT (Carentan-les-Marais), Laurent HUET (Saint-Sauveur-Villages), Dominique JEANNE (Néhou), Jean-Marc JOLY (Hémevez), Bertrand LECONTE (Sainte-Marie-du-Mont), Jean-Pierre LHONNEUR (Carentan-les-Marais), Françoise PHILIPPE (Catteville), Olivier MADELAINE (Grandcamp-Maisy), Florent SILIERES (Terre-et-Marais), Gérard VOIDYE (Carentan-les-Marais)

Pour les membres consultatifs

Marc LECOUSTEY (Chambre d'Agriculture de la Manche, Emmanuel FAUCHET (directeur du CAUE de la Manche), Hervé MORIN (président de la Région Normandie), Gwenaëlle DUPONCHEL (Finances publiques de Saint-Lô), Françoise PLOUVIEZ-DIAZ (sous-préfecture de Coutances), Jean-Luc LEGER (président du CESER Normandie), Isabelle MARIE-HUET (DREAL Normandie), Directeur de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, Antoine AUBRY (Président du Syndicat de la Vire), Christophe GERVAIS (DDTM du Calvados)

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin Denis LETAN, Agnès ORANGE, Joëlle RIMBERT, François STREIFF, Jean-Baptiste WETTON

Nombre de votants : 28 membres + 10 pouvoirs Soit un quorum de 38 membres sur 58

CS 2022/66 Domaine de compétences par thèmes - Environnement - Signature d'une nouvelle convention entre l'État et le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin pour la gestion de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) de Beauguillot, suite à son extension

La Présidente rappelle à l'assemblée :

Vu la délibération du Comité Syndical CS 2014/14, du 10 février 2014 acceptant la gestion de la RNN de Beauguillot.

L'État a confié la gestion de la RNN de Beauguillot au Parc, en 2014, par convention signée avec le Préfet.

Compte tenu de l'extension de la RNN de Beauguillot au polder de Sainte Marie du Mont, effective par décret depuis le 18 octobre 2021, une nouvelle convention doit être signée avec l'État.

Celle-ci confirme le Parc dans son rôle de gestionnaire et lui délègue les moyens de la gestion.

La nature des missions confiée au Parc reste inchangée.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention avec l'État. **ADOPTÉ à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme

Transmis en préfecture le 06 avril 2022

Françoise LEROSSIGNOL, Présidente

Parc naturel régional

des marais du Cotentin et du Bessin

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village 4 yets d'Ouve 1117
SAN L'Apperdu-Mont
50000 CAMENTAN-LES-MARAIS

Accusé de réception en préfecture 050-255002552-20220315-DELIB_CS2022_66-DE Date de télétransmission : 07/04/2022 Date de réception préfecture : 07/04/2022

